RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lorraine

RENOUVELLEMENT !

Souhaitez-vous conserver votre logement actuel pour la rentrée prochaine ?

OUI

JE CONSERVE MON LOGEMENT

Faites votre demande de renouvellement sur votre espace MSE **avant le 15 mai 2023.**
Pour cela, rendez-vous sur : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole, puis :

1. Gérer son logement Crous
2. Cité'U
3. Crous Lorraine
4. Mon logement actuel
5. Renouvellement

ATTENTION

- Le renouvellement est indispensable pour conserver votre logement au-delà du 31 août.
- Vous devez être à jour de vos loyers et respecter le règlement intérieur.
- Attention le renouvellement n'est pas automatique* :
  *à demander sur cité U' / mon logement actuel
  *avec un DSE pour les étudiants éligibles
  *avec un titre de séjour valide pour les étudiants internationaux
  *une confirmation après acception du dossier sera obligatoire + dossier locatif 23-24 à remplir
- Tout départ avant le 31 août annulera votre renouvellement et vous devrez faire une nouvelle demande de logement pour la rentrée prochaine.

NON

JE NE CONSERVE PAS MON LOGEMENT

Déposez votre demande de préavis 30 jours avant la date de votre départ.
Pour cela, rendez-vous sur : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole, puis :

1. Gérer son logement Crous
2. Cité'U
3. Crous Lorraine
4. Mon logement actuel
5. Demander un préavis de départ

Prenez RDV pour votre état des lieux de sortie sur : https://mesrdv.etudiant.gouv.fr

Faites une nouvelle demande de logement pour la rentrée prochaine.

L'accueil de votre résidence reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Pensez à contrôler vos mails et spams régulièrement.